

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 14

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINÉ Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
09/11/2023

N°2023/11/006 : REHABILITATION D'UN ANCIEN RESTAURANT EN SERVICES COMMUNAUX ET LOGEMENTS - VALIDATION DU PRO

Date d'affichage
10/11/2023

Monsieur Le Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

16/11/2023

et publication du :

16/11/2023

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2334-32 et suivants,

VU la décision du Maire n°01/2021 du 25 mars 2021 retenant le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant situé 2 Rue de la Gare à Champdôtre

VU la décision du Maire n°08/2022 du 10 novembre 2022 confiant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et rénovation d'un ancien restaurant en services communaux et logements à SISTEM ARCHITECTURE,

CONSIDERANT les travaux de réhabilitation du bâtiment communal, ancien restaurant sis 2 rue de la Gare à Champdôtre, comprenant sa rénovation intérieure et thermique, avec au rez-de-chaussée : cantine/périscolaire, agence postale communale, bibliothèque ; et au 1^{er} étage deux logements de type 3 ;

CONSIDERANT le coût estimatif total de l'opération à 766 000,00 € HT (partie rez-de-chaussée : 476 000,00 € HT ; partie logements : 290 000,00 € HT) lors de la présentation de la 2^{ème} version de l'APD le 7 juillet 2023 ;

CONSIDERANT le PRO présenté le 17 octobre 2023 par l'architecte, estimant :

- le coût de l'opération pour la partie rez-de-chaussée à 478 700,00 € H.T.,
- le coût de l'opération pour la partie logements à 291 300,00 € H.T.,
- le coût total de l'opération à 770 000,00 € H.T.,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le PRO relatif à la réhabilitation d'un ancien restaurant en services communaux et logements avec un coût prévisionnel de 770 000.00 € HT (soit 924 000.00 € TTC) ;
- Le lancement de la consultation des entreprises sur la plateforme ARNIA pour le marché de travaux alloti conformément au code de la commande publique.
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE